

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : Coupe Fireball, 470, Jet, Ponant et 485

Dates complètes : dimanche 8 avril 2018

Lieu : Lac de la Monnerie, 72200 La Flèche

Autorité Organisatrice (AO) : Club de Voile de La Flèche

Grade : 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Sans objet

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes Fireball, 470, Jet, Ponant et 485.
- 3.2 Pour faciliter leur accueil et l'organisation, il est demandé aux concurrents de se préinscrire avant le 5 avril sur le site du club, <http://clubvoilelafleche.jimdo.com/>. Ils confirmeront leur inscription à leur arrivée le jour de la compétition. Les inscriptions de concurrents non préinscrits seront acceptées le jour de la compétition.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

Classe	équipage pré inscrit	Equipage non préinscrit
Fireball, 470, Jet, Ponant, 485	10 €	12 €

4.2 Ils seront à payer au moment de la confirmation de l'inscription.

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : dimanche 8 avril de 9 h à 10 h
 5.2 Jauge et contrôles : dimanche 8 avril à la discrétion du comité technique
 5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Nombre prévu de courses
Dimanche 8 avril	10 h 30	6

- Une pause de 15 minutes sera observée vers 13 h.
 5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h 30

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la prescription fédérale

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type aller-retour, triangle, ou autre parcours construit adapté au plan d'eau.
 7.2 L'emplacement de la zone de course est l'ensemble du plan d'eau de la Monnerie.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.0 Le classement de chaque course sera établi en utilisant la table des handicaps dériveurs de la FFVoile
 9.1 Deux courses devront être validées pour valider la compétition.
 9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 (b) Quand 3 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : coupe au 1^{er} équipage

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
- Philippe Gandar, cvf@laflechevoile.fr ou 06.89.69.01.58
 - Le Club de Voile : 02.43.94.25.50

Arbitres :

- **Président du comité de course : Philippe Gandar, C.V. La Flèche**
- **Président du jury : Jean Luc Gauthier, C.V. La Flèche**
- **Comité technique : Jean Luc Gauthier, C.V. La Flèche**
- **Secrétaire aux résultats : Marie-Thérèse Gauthier, C.V. La Flèche**

Précisions complémentaires

Il sera possible pour les concurrents de s'entraîner sur le plan d'eau le samedi 7 avril et de laisser les bateaux et les remorques dans le parc fermé du Club pour la nuit du samedi au dimanche.
Il sera aussi possible de loger dans son camping-car sur le parc fermé du Club.